



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Malakoff, le 29 septembre 2020

## Décision n°2020–80 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu la décision n°2020-79 du 29 septembre 2020 portant nomination du directeur général adjoint,

décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Monsieur François-Xavier POURCHET, Directeur général adjoint, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

**Art. 2.** – La décision n°2019-23 du 29 mars 2019 portant délégation de signature est abrogée.

**Art.3.** – La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Art. 4.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

*La Directrice générale de l'EPIDE,*



FLORENCE GERARD-CHALET